

PRINCIPAUTE DE MONACO

Rapport visant à mettre en évidence les principales avancées réalisées pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées.

Rappel des activités destinées à améliorer la qualité de vie des personnes âgées domiciliées dans la Principauté :

L'action sociale et des loisirs, notamment le maintien à domicile des personnes âgées et les activités du troisième âge font partie des attributions du Conseil Communal (art. 25 de la loi sur l'Organisation Communale, modifiée).

Dans ce cadre, la Mairie de Monaco propose des activités de loisirs et gère des prestations qui permettent de maintenir dans leur logement les personnes âgées en perte d'autonomie domiciliées à Monaco.

1. Maintien à domicile des personnes âgées :

Quatre types de prestations sont proposés aux personnes domiciliées dans la Principauté de Monaco :

La téléalarme : système de sécurité mis en place en 1986 par la Mairie, en collaboration avec la Compagnie des Sapeurs Pompiers, qui permet aux personnes en perte d'autonomie, âgées ou malades, de vivre chez elles en étant reliées à une alarme téléphonique 24 heures sur 24.

La distribution de repas à domicile : ce service de livraison de repas à domicile, créé en 1987, est destiné aux personnes âgées ou présentant un handicap temporaire ou permanent. La distribution des repas est assurée toute l'année, 7 jours sur 7. La cuisine centrale du Centre Hospitalier Princesse Grace est chargée de la préparation de ces repas, notamment l'application quotidienne des différents régimes alimentaires.

Les aides au foyer : il s'agit de personnels chargés d'effectuer des tâches ménagères (entretien courant, repassage, courses...) chez les personnes âgées ou présentant un handicap temporaire ou permanent qui ne peuvent plus les accomplir.

Les auxiliaires de vie : ce service permet à une personne âgée de demeurer à son domicile grâce à l'intervention d'une auxiliaire de vie qui l'aide dans les différents actes de la vie quotidienne. En fonction du degré d'autonomie des bénéficiaires, certains d'entre eux peuvent également participer à des sorties et visites organisées dans le cadre de la prestation des auxiliaires de vie.

Par ailleurs, la Mairie a créé en 1994 un service gratuit de livraison à domicile des achats effectués aux marchés de la Condamine et de Monte-Carlo.

2. Activités du troisième âge :

Club le Temps de Vivre : géré par le Service Municipal d'Actions Sociales et de Loisirs, ce club propose aux retraités domiciliés à Monaco, des possibilités de voyage, sortie et diverses activités dans un cadre convivial et accueillant.

Manifestations et animations ponctuelles : des manifestations à caractère social sont proposées aux personnes âgées isolées, notamment à l'occasion des fêtes de fin d'année. La Mairie organise également des goûters ou spectacles destinés à distraire les personnes du troisième âge.

Réalisations depuis 2002 :

La réalisation majeure de ces dernières années est constituée par l'élaboration de la politique publique précisant les grandes orientations financières, sociales, sanitaires et immobilières adoptées en faveur des personnes âgées. C'est dans ce cadre qu'ont été d'ores et déjà mis en œuvre :

- Le réseau de santé gériatrique dont le Centre de Coordination Gériatrique de Monaco, ouvert en septembre 2006, est le centre de synergie par son action fédératrice et médico-sociale. Ce centre constitue un guichet unique pour toute demande, quelle qu'en soit la nature, émanant de la personne âgée, de sa famille ou de son médecin.

Ses missions sont les suivantes :

- structure de coordination du réseau de soins aux personnes âgées (mise en place de formations pour les professionnels du réseau, évaluation des pratiques...) ;
- accueil, écoute et information des personnes âgées et de leur famille portant sur tous les aspects de la vie quotidienne ;
- élaboration, sur la base d'une évaluation médico-sociale, d'un plan d'aide pour la personne âgée impliquant la coordination des interventions des différents acteurs de terrain ;
- mise en œuvre et suivi du plan d'aide ;
- mise en place d'actions de santé publique (plan canicule, éducation à la santé...) ;
- évaluation des besoins de la population âgée de par sa fonction de guichet unique d'entrée des demandes.

- La prestation d'autonomie dont peut bénéficier toute personne âgée résidant dans la Principauté et dont le montant proportionnel au degré de dépendance permet au bénéficiaire de demeurer à son domicile aussi longtemps que son état de santé le lui permet.
- La création sur une ligne de bus d'un accompagnement en faveur des personnes à mobilité réduite.

Cette politique publique a retenu pour l'avenir les projets suivants :

- **2007** : ouverture d'un centre d'accueil de jour pour les personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ce centre, permettra aux malades, au stade initial de la maladie, de concilier maintien à domicile, suivi thérapeutique et assistance psychologique. Grâce à cette structure les familles des malades bénéficieront elles aussi d'une prise en charge psychologique et de conseils pratiques ;
- **2008** : ouverture d'une maison de retraite de 70 places pour personnes semi valides ;
- **2009** : ouverture d'un centre de gérontologie clinique réunissant lits de long et court séjour, de réadaptation et unité alzheimer ;
- Rénovation de la résidence médicalisée du Cap Fleuri avec création de places d'accueil temporaires ;
- Révision du règlement intérieur de l'Allocation Nationale Vieillesse : ce projet est actuellement examiné par la commission contentieuse et prévoit notamment, la suppression de toute discrimination entre les hommes et les femmes, l'augmentation de la somme permettant l'ouverture des droits, une redéfinition précise et exhaustive des revenus pris en compte pour le calcul de l'allocation ;
- Le Service d'Actions Sociales et de Loisirs de la Mairie de Monaco recherche actuellement un partenariat avec une ou plusieurs sociétés proposant un service de dépannage sept jours sur sept. Ces dispositions permettraient d'accompagner les bénéficiaires du service de Maintien à Domicile dans leur prise de contact avec ce type de société pour tout dépannage domestique (panne électrique, réparations d'appareils électroménagers, intervention de plombier ou de serrurier etc.).
